



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 46
 Nb de membres votants : 53
 (dont 7 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
 Reçu en préfecture le 30/06/2023
 Publié le
 ID : 003-200071470-20230626-DELIB2023063-DE

Égalité, Fraternité
 SLO

DELIBERATION N°	2023.06.26/63
CLASSIFICATION	7.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des Fêtes à MONETAY SUR LOIRE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 juin 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAU, Guillaume LACROIX, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, François JULLIEN représentant Laurent TALON,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Guy FRAISE, Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Catherine JONET à Roseline GOURDON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Christian BONNET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Louis MERET, Sylvain NAFFETAS, Monique SEROUX,

Secrétaire de séance : Annie-France POUGET

N° 63 – FINANCES – Budget 2023 – Fonds de concours - Attribution communes membres bénéficiaires EPCI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2021.03.29/58 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la reconduction du dispositif d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI et sa mise en œuvre sur une période triennale (2021-2023), et le projet de règlement d'attribution,

Vu la délibération N° 2021.03.29/59 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé de l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » pour les années 2021, 2022 et 2023,

Vu les délibérations N° 2022.02.14/03 du 14 février 2022 et N° 2023.04.13/50 du 13 avril 2023 par laquelle le conseil communautaire a actualisé ladite autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes »,

Considérant les crédits inscrits au budget principal 2023,

Il est rappelé que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée, après les années 2018-2019-2020, à poursuivre sa démarche portant sur le soutien financier communautaire aux projets d'investissement de ses communes membres par la mise en œuvre d'une politique d'attribution de fonds de concours pour un montant total de 900 000 € sur la période triennale 2021-2022-2023.

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

DELIBERATION N°	2023.06.26/63
CLASSIFICATION	7.8

Considérant que les projets des communes d'Avrilly, Châtel Perron, Diou, Dompierre-sur-Besbre, Liernolles, Loddès, Neuilly-en-Donjon, Saint Didier-en-Donjon, Saint Félix, Saint Gérard-de-Vaux, Saint Léon, Sanssat, Thionne et Varennes-sur-Tèche sont éligibles au dispositif de fonds de concours,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution du fonds de concours aux communes d'Avrilly, Châtel Perron, Diou, Dompierre-sur-Besbre, Liernolles, Loddès, Neuilly-en-Donjon, Saint Didier-en-Donjon, Saint Félix, Saint Gérard-de-Vaux, Saint Léon, Sanssat, Thionne et Varennes-sur-Tèche membres de l'EPCI, dont leur projet d'investissement figure au tableau ci-après :

n°	COMMUNES	Dossier	PROJET	Montant du Projet H.T.	FDC 2021-2023 Délib. n°58 du 15/04/2021		Montant déjà sollicité	Solde FDC 2021-2023	FDC sollicité	Autres aides publiques	Taux global des aides	Financement Communal	FDC attribué	Solde FDC
					Montant attribué / an	Enveloppe globale								
1	AVRILLY	02-2023	Divers investissements 2023	16 190 €	5 883 €	17 649 €	11 766 €	5 883 €	5 595 €	5 000 €	65,44 %	5 595 €	5 595 €	288 €
2	CHATELPERRON	03-2023	Voirie 2023	16 506 €	5 960 €	17 880 €	7 430 €	10 450 €	5 612 €	4 952 €	64,00 %	5 942 €	5 612 €	4 838 €
3	DIYOU	02-2023	Voirie 2023	61 238 €	9 076 €	27 228 €	2 747 €	24 481 €	24 481 €	- €	39,98 %	36 757 €	24 481 €	0 €
4	DOMPIERRE SUR BESBRE	01-2023	Mobilier scolaire	61 044 €	13 325 €	39 975 €	0 €	39 975 €	13 325 €	- €	21,83 %	47 719 €	13 325 €	26 650 €
5	LIERNOLLES	02-2023	Mobilier, outillage, adressage...	12 729 €	6 078 €	18 234 €	12 156 €	6 078 €	6 078 €	- €	47,75 %	6 651 €	6 078 €	0 €
6	LODDES	03-2023	Trompe l'œil façade mairie	16 897 €	5 916 €	17 748 €	3 518 €	14 231 €	2 123 €	10 669 €	75,71 %	4 105 €	2 123 €	12 107 €
7	NEUILLY EN DONJON	02-2023	Achat de matériel	12 597 €	5 895 €	17 685 €	11 610 €	6 075 €	6 075 €	- €	48,23 %	6 522 €	6 075 €	0 €
8	SAINTE DIDIER EN DONJON	02-2023	Pose de bordures de trottoirs, cloche église, décoration de Noël	13 960 €	6 113 €	18 339 €	12 226 €	6 113 €	6 113 €	- €	43,79 %	7 847 €	6 113 €	0 €
9	SAINTE FELIX	03-2023	Voirie 2023	21 297 €	5 813 €	17 439 €	11 626 €	5 813 €	5 813 €	3 577 €	44,09 %	11 907 €	5 813 €	0 €
10	SAINTE GERAND DE VAUX	02-2023	Divers investissements 2023	11 090 €	6 455 €	19 365 €	7 000 €	12 365 €	3 000 €	5 000 €	72,13 %	3 090 €	3 000 €	9 365 €
11	SAINTE GERAND DE VAUX	03-2023	Voirie 2023	19 000 €	6 455 €	19 365 €	10 000 €	9 365 €	9 365 €	- €	49,29 %	9 635 €	9 365 €	0 €
12	SAINTE LEON	01-2023	Véhicule Partner	11 833 €	6 829 €	20 487 €	0 €	20 487 €	5 917 €	- €	50,00 %	5 917 €	5 917 €	14 570 €
13	SAINTE LEON	02-2023	Equipement technique	8 246 €	6 829 €	20 487 €	5 917 €	14 570 €	4 123 €	- €	50,00 %	4 123 €	4 123 €	10 447 €
14	SANSSAT	01-2023	Voirie 2023	21 109 €	6 091 €	18 273 €	0 €	18 273 €	7 388 €	6 333 €	65,00 %	7 388 €	7 388 €	10 885 €
15	SANSSAT	02-2023	Convecteurs salle polyvalente	2 694 €	6 091 €	18 273 €	7 388 €	10 885 €	1 347 €	- €	50,00 %	1 347 €	1 347 €	9 538 €
16	THIONNE	02-2023	Agrandissement cimetière, campanaire église	48 751 €	6 103 €	18 309 €	8 103 €	10 207 €	10 207 €	26 059	74,39 %	12 486 €	10 207 €	0 €
17	VARENNE-SUR-TECHE	03-2023	Travaux cimetière	85 124 €	5 891 €	17 673 €	6 719 €	10 954 €	10 954 €	42 537 €	62,84 %	31 633 €	10 954 €	0 €

226 204 €	127 515 €	104 127 €
-----------	-----------	-----------

208 662 €	127 515 €
-----------	-----------

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'effectivité de l'attribution de ces fonds de concours et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

